MAP/AECK

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 670 DU 07 OCTOBRE 2026
portant nomination à l'Agence des Bâtiments et Édifices publics.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2026-380 du 1er juillet 2026 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2026-382 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

vu le décret n° 2026-398 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;

vu le décret n° 2026-610 du 02 septembre 2026 portant approbation des statuts modifiés de l'Agence de Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation, devenue « Agence des Bâtiments et Édifices publics » ;

sur proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 octobre 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées à l'Agence des Bâtiments et Édifices publics, dans les fonctions ci-après :

- Directeur général de l'Agence des Bâtiments et Edifices publics
  monsieur **Adam PINTO**

- Directeur général adjoint de l'Agence des Bâtiments et Edifices publics monsieur **Abdoul Halim ASSOUMA**

- Administrateur délégué de l'Agence des Bâtiments et Edifices publics monsieur **Gbèwidé Serge Bruno AHOUANDOGBO.**

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 octobre 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Aristide MEDENOU

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement durable,

Georges ALE

AMPLIATIONS : PR 1 ; AN 1 ; CS 1 ; CC 1 ; CES 1 ; C.COM 1 ; HAAC 1 ; HCJ 1 ; MINISTERES 24 ; SGG 1 ; INTERESSES 3 ; JORB 1.